

ATTESTATION DE TYPE COMMISSION D'EXPERTISE-TYPE DE VHC. A MOT.

Catégorie Voiture de tourisme	Marque NASH	Désignation du type / Signe de reconnaissance. 5125 RAMBLER CUSTOM Sedan 4-Door	Bordereaux-typé N° 1 2 4 6
---	-----------------------	--	--------------------------------------

Moyens de reconnaissance du type Dés. "Model 5125" à droite s/auvent, s/plaqu.- Empattement. 2750
 N° de châssis frappé A droite s/partie sup. de l'auvent, s/plaquette: Serial No.
 N° de moteur frappé A droite s/partie sup. du bloc cylindres, au-dessus collecteur échappement
 Constructeur du châssis **NASH KELVINATOR CORPORATION, KENOSHA (USA)**
 Constructeur du moteur **NASH KELVINATOR CORPORATION, KENOSHA (USA)**

MOTEUR	CHASSIS	CARROSSERIE
Marques et type NASH Genre En ligne, s.latér. Carburant. Benzine Nombre cyl. 6 Temps 4 Allègèe 79,374 mm. Course 107,95 mm. C.V.-Impôt 16,320 Cylindrée totale 31204 cm ³ C.V. frein 91 Refroidissement Eau Empl. du moteur A l'avant	Nombre d'essieux 2 Entraînement sur roues arrières 1. Frein A pied : Hydraulique, sur toutes les 4 roues 2. Frein A main : Mécanique, à tambour, à câble, sur roues arrières. 3. Frein --- Frein de remorque --- Direction A gauche - A vis et rouloau Crochet de remorque --- Nombre de vit. avant 3 avec surmultipliée *) Vit. en 1 ^{re} vit. 40 en prise dir. 130 Km/h.	Constructeur NASH KELVINATOR Genre / Forme Corp. KENOSHA Limousine Nombre de portes 4 Nombre de places ass. Total 5 Avant 2-3 Milieu -- Arrière 3 Nombre de places d'about --- Four motos: Siège arrière --- Sidècar ---

POIDS ET PNEUMATIQUES	Essieu avant	Essieu arrière	Total
Poids à vide du châssis prêt à rouler	kg.	kg.	--- kg.
Capacité de charge du châssis (art. 11 R5)	kg.	kg.	--- kg.
Poids maximum garanti par le fabricant	kg.	kg.	--- kg.
Poids à vide du vhc. carrossé (prêt à rouler)	685 kg.	600 kg.	1285 kg.
Charge utile	kg.	kg.	--- kg.
Poids maximum garanti du train routier (camion / remorque)	kg.	kg.	--- kg.
Pneumatiques: Dimension	5.90 - 15 ou 6.40 - 15	4 P	4 P Simple / double
Capacité de charge (par pneu 400 kg.) par essieu	880 kg.	880 kg.	
	530	1060	1060

EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR

6 V.

Phares: Marque Dispositifs GALTAY ou BOSCH 1) Syst. antiblindant Ampoules Bilux à cullier

Feux de position 2, sous les phares 2, à gauche et à droite

Feux stop 2, combinés av. clignoteurs

Indicateurs de direction: Syst. 4, clignot. télevisé

1) Avertisseur 1 avert. électrique double

2, à depression

ARR.=Comb. av. feux stop (rouges)

ARR.=Comb. av. feux stop (rouges)

ARR.=Comb. av. feux stop (rouges)

ARR.=Comb. av. feux stop (rouges)

ARR.=Comb. av. feux stop (rouges)

ARR.=Comb. av. feux stop (rouges)

ARR.=Comb. av. feux stop (rouges)

ARR.=Comb. av. feux stop (rouges)

ARR.=Comb. av. feux stop (rouges)

ARR.=Comb. av. feux stop (rouges)

ARR.=Comb. av. feux stop (rouges)

ARR.=Comb. av. feux stop (rouges)

ARR.=Comb. av. feux stop (rouges)

ARR.=Comb. av. feux stop (rouges)

ARR.=Comb. av. feux stop (rouges)

ARR.=Comb. av. feux stop (rouges)

ARR.=Comb. av. feux stop (rouges)

ARR.=Comb. av. feux stop (rouges)

ARR.=Comb. av. feux stop (rouges)

ARR.=Comb. av. feux stop (rouges)

ARR.=Comb. av. feux stop (rouges)

ARR.=Comb. av. feux stop (rouges)

ARR.=Comb. av. feux stop (rouges)

ARR.=Comb. av. feux stop (rouges)

DIMENSIONS

Voie { avant 1:370 mm.
 arrière 1:360 mm.
 AR 1:680 mm.
 Largeur hors-tout AV. 2:750 mm.
 Empattement 4:890 mm.
 Longueur hors-tout 1:550 mm.
 Hauteur (non chargé) 200 mm.
 Garde au sol 1:370 mm.
 Ports à feux, arrière 200 mm.
 Crochet de remorque (haut, dep. sol) 1:370 mm.
 Crochet de remorque (porte à feux) --- mm.
 Diamètre de braquage ext. gauche 12,20 m.
 Diamètre de braquage ext. droite 11,50 m.

Dim. Intérieures
 Longueur du pont de charge mm.
 Largeur du pont de charge mm.
 Hauteur intérieure mm.
 Haut. du pont dep. la sol mm.
 Rides (hauteur) mm.

OBSERVATIONS

*) Sur demande, peut également être livré sans surmultiples.

MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS (col. RE)

1) Phares : Les dispositifs avec ampoules Bilux à cullier sont montés par l'importateur.

Lieu et date de l'expertise-type

ZURICH, le 2. 12. 1953

La commission d'expertises-types